

Vente de biens immobiliers anciens pour les secteurs de Crozon

Prix de ventes	Honoraires d'agence en € ou % de vente *
En deçà de 49 999 €	Forfait de 5.000 €
De 50 000 € à 69 999 €	9.50 %
De 70 000 € à 79 999 €	9.00 %
De 80 000 € à 99 999 €	8.50 %
De 110 000 € à 149 999 €	8.00 %
De 150 000 € à 169 999 €	7.50 %
De 170 000 € à 199 999 €	7.00 %
De 200 000 € à 229 999 €	6.50 %
De 230 000 € à 249 999 €	6.00%
De 250 000 € à 279 999€	5.50%
Supérieur	5.00 %

*La charge des honoraires est définie contractuellement dans les mandats de vente et/ou de recherche. Les honoraires étant libres, notre agence se réserve la possibilité d'en atténuer la portée en rapport avec le principe de liberté du travail et aux décrets d'application de la loi n°70-9 du 02 janvier 1970 dite « Loi HOGUET ».

Honoraires maximums selon l'arrêté du 26 janvier 2022. Les honoraires ne peuvent être supérieurs à ceux-ci-dessus exposés, Ils pourront cependant être réduits dès la signature d'un mandat et/ou lors de la négociation en vue d'établir un acte de vente.

Nos honoraires ne sont dus que lors de la signature de l'acte authentique par devant notaire

HONORAIRES DE LOCATION

Un mois de loyer charges comprises pour le « preneur ».

Un mois de loyer charges comprises pour le « bailleur ».

Dans la limite des plafonds fixés par loi du 24 mars 2014 dite « ALUR » et au décret 2014-890, à savoir :

Prestation	Honoraires d'agence en € ou
Organisation des	3 € / m ²
Constitution du	3 € / m ²
Rédaction du bail	2 € / m ²
Etablissement de l'état des lieux	3 € / m ²
Total des frais	11 € / m²

Location parking / garage / boxes : forfait de 150 € TTC.

HONORAIRES DE LOCATION SAISONNIÈRE

Prestation	Honoraires d'agence en € ou % de vente *
Frais de gestion à la charge du propriétaire	10.00 % TTC
Assurance annulation propriétaire	2.65 % TTC
Honoraires de location à la charge du locataire	16.00 % TTC
Frais de dossier à la charge du locataire	3.15 % TTC
Prestation ménage, location de linge	Forfait sur contrat

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE (à la charge du BAILLEUR) :

1. GESTION LOCATIVE STANDARD

Promouvoir votre bien à louer :

- Estimation de la valeur locative – Définition du loyer
- Gestion des diagnostics obligatoires
- Définition & analyse des provisions sur charges
- Rédaction d'une annonce immobilière complète
- Publicité multicanal (internet, vitrine, presse)

Sélection et entrée du locataire :

- Recherche & sélection du locataire
- Visite accompagnée des biens sélectionnés
- Étude de solvabilité du locataire – Demande de garanties
- Rédaction & signature du bail avec annexes légales
- Gestion du dépôt de garantie et du premier loyer
- État des lieux d'entrée numérique avec photos

Gestion financière :

- Facturation et encaissement des loyers & charges
- Suivi du paiement et relances en cas de retard
- Gestion des allocations logement (APL – AL)
- Révision annuelle du loyer & régularisation des charges
- Compte-rendu mensuel de gestion & versement des fonds
- Établissement du solde sur le dépôt de garantie

Gestion administrative et technique :

- État des lieux de sortie numérique avec photos
- Gestion des sinistres en lien avec les assurances
- Gestion courante des demandes du locataires
- Gestion des litiges & contentieux
- Gestion des correspondances avec le syndic

Coût : 8% TTC des encaissements

2. GESTION LOCATIVE PREMIUM

Formule standard + Garantie des loyers impayés (GLI) & dégradations locatives

Coût : 10,8% TTC des encaissements

3. GESTION LOCATIVE GOLD

Formule standard + Garantie des loyers impayés (GLI) & dégradations locatives + Garantie vacance locative + Aide à la déclaration des revenus fonciers

Coût : 14% TTC des encaissements

Autres missions et prestations :

- Renouvellement du bail de location : 200€ TTC (100 € TTC à la charge du propriétaire et 100 € TTC à la charge du locataire)
- Avenant au bail de location : 150€ TTC à la charge du demandeur.
- Frais clôture de gestion : 200 € TTC par lot
- Honoraires Diagnostics obligatoires (Plomb, Performance Energétique, Surface Habitable etc.) : 20 € par lot et par diagnostic

HONORAIRES SUR TRAVAUX : 3 % TTC sur le montant des travaux TTC réalisés pour tous travaux supérieurs à 1000€ TTC pour le suivi des travaux avec un minimum facturé de 91 € TTC.

PRESTATIONS PARTICULIERES (*)

*Hors honoraires de location et hors honoraires de gestion ou à la demande du propriétaire :

Déclaration des revenus fonciers : De 1 à 4 lots : forfait de 95 € TTC – A partir de 5 lots : forfait de 250 € TTC

Représentation aux Assemblées Générales : 120€ TTC / représentation

Frais de vacation sur demande du propriétaire : 91€ TTC / heure

L'assurance Propriétaire Non-Occupant : Appartement : 90€/an, maison en copropriété : 115 € / an, maison individuelle : 150€/an, annexe : 50€/an, bail commercial : 150€/an jusqu'à 500m².